

I Lectures & critiques

Conseil d'Etat

Perspectives pour la fonction publique

Rapport public 2003

La Documentation française, Etudes & documents n°54, 25 euros

Dans son rapport annuel 2003, le Conseil d'Etat consacre plus de 200 pages à une réflexion nouvelle sur l'évolution des modes d'organisation et de gestion de la fonction publique, en s'inscrivant dans le modèle d'une fonction publique de carrière. Publié à la Documentation française, ce rapport est aussi en lecture sur le site du Conseil, ainsi qu'une excellente synthèse de 10 pages : www.conseil-etat.fr/ce/rappor

L'évolution de la fonction publique doit permettre de répondre à trois enjeux : l'exigence d'une efficacité accrue, la nécessaire adaptation des règles de gestion aux exigences de la GRH, l'indispensable conciliation entre le droit de la fonction publique et d'autres branches du droit.

Pour cela, le Conseil mène une réflexion sans tabous et propose de lever les verrous. La gestion individuelle des agents, actuellement confié à un « DRH » central, et non aux directeurs opérationnels, connaissant mieux les agents et mieux à même d'arbitrer entre paix sociale et besoins du service.

La gestion par corps (de 750 à 800 corps « vivants »), qui tout en assurant une reconnaissance des identités professionnelles, a des effets pervers : cloisonnement et frein

à la mobilité, corporatisme, déconcentration difficile, et avec les CAP, développement de corporatisme syndicaux.

La situation statutaire et réglementaire du fonctionnaire qui donne une rigidité forte à la gestion et gêne le développement du dialogue social.

Le Conseil préconise de renouveler la fonction publique de carrière en développant son caractère fonctionnel et son caractère contractuel. Pour cela, il propose plusieurs mesures. En premier lieu, le transfert de la gestion des agents au responsable du fonctionnement opérationnel du service d'affectation. Ensuite, l'émergence d'un droit contractuel, au sens d'accords collectifs, comme source autonome du droit de la fonction publique. Il s'agirait aussi de développer les contrats individuels, soit par assouplissement du régime actuel dérogatoire qui limite les possibilités de recruter des contractuels, soit par expérimentation pour les fonctionnaires eux-mêmes d'éléments contractuels dans leurs relations avec leur employeur. Il propose notamment d'étudier l'opportunité de contrats individuels d'affectation sur emploi. Pour donner toute sa portée à la séparation du grade et de l'emploi, le conseil d'Etat

propose aussi de développer les notions d'emplois, de métiers et de compétences, avec la mise en place d'une organisation fondée sur le principe d'une structure par grandes filières professionnelles (7 ou 8) nécessaires aux missions de l'Etat, puis par cadres de fonctions (50 maximum) organisés par niveaux de fonctions (4 à 5) (voir par exemple le système mis en œuvre à La Poste et, dans une moindre mesure, dans la fonction publique territoriale). Il faudrait également mettre en œuvre une vraie gestion des RH par de nouvelles conditions de recrutement, de formation et de déroulement des carrières ; et dans cette optique, assurer un pilotage des trois fonctions publiques par

une conférence des employeurs publics, mais aussi au sein de chaque fonction publique. Enfin, un renouveau du dialogue social semble s'imposer (voir sur ce sujet le rapport Fournier de 2002).

L'ensemble de ces propositions converge fortement avec les propositions de notre groupe de travail CFDT Cadres dans sa « Contribution pour le développement de la gestion des ressources humaines Cadres dans les Fonctions publiques » en date du 18 avril 2003 (et qui figure dans la section actualités du site Cadres-plus.net).

François Fayol

Futuribles

N°287, juin 2003. 96 pages, 12 euros

Pour ceux qui s'intéressent à la modernisation des services publics et des administrations (nos numéros 394, *Pour un Etat efficace*, et 399, *Moderniser les administrations publiques*, la revue *Futuribles* consacre certains articles de son dernier numéro à la modernisation de

l'Etat. On lira en particulier, dans un sommaire "L'Etat stratège" par Hugues de Jouvenel, "Moderniser l'Etat, moderniser le service public", par Bernard Bruhnes et "La réforme de l'administration britannique", par Marie-José Péan.

F.F.

Jacques Chevalier

Le service public

Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 128 pages, 2003.

Ce petit livre est un classique qui depuis 1987 accompagne bon nombre d'étudiants. Sa cinquième édition refondue vient de sortir des presses en juin 2003. Il explore la notion de service public, « véritable clef de voûte de la construction étatique » en France. La première partie, La théorie du service public, est organisée en trois parties : la fondation, l'enracinement, l'ébranlement.

La seconde partie, Le service public comme institution, envisage successivement sa délimitation, son statut et sa gestion.

Bien utile pour compléter ou rafraîchir ses connaissances sur les services publics en France mais aussi pour en comprendre les dimension historiques et mythiques.

F.F.